



Intégrer la traduction/interprétation à l'Université Saint-Louis – Bruxelles :
difficultés, appréhensions et contraintes

Colloque International, Liège - 22, 23 et 24 octobre 2014
La professionnalisation des études universitaires
L'exemple de la traduction/interprétation

Isabelle OST

Doyenne de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines de l'Université
Saint-Louis – Bruxelles

Mon intervention fera état du cas concret de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B), confrontée à l'intégration d'une nouvelle Faculté de traduction et interprétation, et des difficultés, contraintes et appréhensions que pose cette intégration.

L'USL-B est une université spécialisée à la fois en sciences humaines et dans les premier et troisième cycles. Elle possède en effet trois Facultés dans lesquelles sont organisés différents programmes de bacheliers (Droit ; Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication ; Philosophie, lettres et sciences humaines) ainsi qu'un Institut d'Etudes européennes où se sont ouverts un master et un master complémentaire dans ce domaine. À l'horizon du 1er janvier 2016 – en pratique, pour la rentrée académique 2015-2016 –, l'USL-B intégrera, comme prévu par le Décret finalisant le transfert des études de traduction et interprétation à l'université (décret du 11 avril 2014), l'Institut de traduction et interprétation (TI) Marie Haps (ILMH), qui formait jusqu'ici une composante de la Haute Ecole libre Léonard de Vinci. Plus exactement, le décret précité stipule que « l'USL-B reprend seule, à Bruxelles, l'habilitation de Vinci-TI¹ pour les études de bachelier en traduction et interprétation ». En effet, seuls les bacheliers seront intégrés à l'USL-B, tandis que les masters en TI de Vinci-TI seront dorénavant intégrés à l'Université catholique de Louvain (UCL), sur le site de Louvain-la-Neuve.

Un dernier élément s'ajoute à ce rapide panorama de la situation : le choix a été fait conjointement, par l'USL-B et par l'ILMH (bacheliers), de créer, à la rentrée 2015-2016, une quatrième Faculté, distincte des trois précédentes, spécifique pour les traducteurs-interprètes. En d'autres termes, le bachelier en TI, à l'USL-B, ne sera pas intégré à la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines. Le pourquoi de ce choix justifie précisément le sous-titre de mon intervention – difficultés, appréhensions et contraintes – et constituera le fil rouge de celle-ci. Je me propose ainsi de développer les choix liés à

¹ « Vinci-TI » désigne la catégorie « traduction et interprétation » de la Haute Ecole libre Léonard de Vinci, autrement dit l'ILMH.

l'intégration de la TI à l'USL-B, avec les problèmes que ces choix entraînent, à quatre niveaux : au niveau politique, administratif, de l'enseignement et de la recherche.

1. Intégration sur le plan politique

Au niveau le plus large, cette intégration de la TI au sein des universités – l'UCL, l'ULg (Université de Liège) et l'ULB (Université libre de Bruxelles) intégrant chacune une composante TI – est issue d'une volonté manifeste des pouvoirs publics belges (Communauté française) de réduire l'écart existant dans l'enseignement supérieur francophone entre les hautes écoles et l'université. Traditionnellement en effet, la différence entre ces deux formes d'enseignement supérieur se marque par le fait que les hautes écoles organisent des programmes et décernent des diplômes (de type court ou de type long) censés être plus directement « professionnalisants » que les programmes universitaires. De son côté, l'université garde jusqu'ici l'apanage de la recherche fondamentale. La catégorie TI, en raison notamment de ses affinités avec les disciplines de Langues et lettres, mais aussi du développement et de l'autonomisation de la traductologie comme discipline scientifique, paraissait donc naturellement désignée pour un regroupement avec l'université. Cette décision n'est pourtant pas sans conséquence, comme nous le verrons, sur la nature des études proprement dites (niveau de l'enseignement) et sur la recherche dans le domaine (niveau recherche).

Restait alors à voir comment se ferait, très concrètement, la répartition des « habilitations » entre universités francophones, c'est-à-dire la répartition des « catégories » TI organisées en hautes écoles et le regroupement de celles-ci avec les universités – lesquelles deviennent dès lors habilitées à diplômer des étudiants en TI. Je ne m'attarderai pas sur cette question qui a fait l'objet d'enjeux d'ordre politique et de nombreuses tractations. Il en ressort, pour ce qui concerne la question que je traite, que l'Institut libre Marie Haps (autrement, Vinci-TI) se voit désormais « coupé » en deux, comme mentionné ci-dessus, entre l'USL-B pour les bacheliers et l'UCL pour les masters, avec les difficultés que l'on peut imaginer.

2. Intégration sur le plan administratif

Sur le plan de l'administration et de la gestion, la scission de l'ILMH en deux entités rattachées à deux universités différentes a entraîné, et continuera à entraîner, un certain nombre de problèmes. Pour ne pas me perdre trop longuement dans les méandres des tracasseries administratives, je me contenterai d'évoquer brièvement les difficultés et bien entendu les appréhensions de la part des membres du personnel, tant statutaire que contractuel, de Vinci-TI, qu'il s'agisse de l'équipe enseignante ou du staff administratif et technique. Pour apaiser ces craintes, il a fallu que l'USL-B, l'UCL et Vinci-TI se mettent d'accord pour apporter un certain nombre de garanties au cadre en place à l'ILMH – garanties qui ont été définies dans une convention récemment signée par les partenaires –, notamment en ce qui concerne les possibles « doublons » dans le personnel administratif et enseignant de l'ILMH par rapport à celui de l'USL-B et de l'UCL.

Toutefois, ces garanties ne suppriment pas toutes les contraintes pour le personnel de l'ILMH : car deux universités de rattachement, cela signifie bien entendu deux employeurs différents. Il a donc notamment été décidé que les professeurs qui enseignent en bachelier deviendraient désormais des membres du personnel de l'USL-B (rétribués par celle-ci), tandis que ceux qui enseignent en master seraient rattachés à l'UCL. Reste alors ceux – et ils sont les plus nombreux –, qui enseignent à la fois en bachelier et en master : ceux-là seront incorporés dans l'une ou l'autre des deux universités en fonction de leur affectation principale. Outre les tracasseries causés par le relevé précis qu'il a fallu établir des affectations de chacun, il faut aussi souligner les difficultés d'ordre pratique qui vont se poser pour ces professeurs qui, auparavant, enseignaient dans un seul et même lieu (au centre de Bruxelles), et qui désormais seront partagés entre deux lieux distincts (Bruxelles et Louvain-la-Neuve).

Découle de ces faits, entre autres raisons, le choix de garder, à l'USL-B, une Faculté à part entière pour les TI, qui sera baptisée, à la rentrée prochaine, « Faculté de traduction et interprétation Marie Haps ». En effet, l'idée sous-jacente, pour faire face à ces bouleversements structurels pour l'ILMH et son personnel, est de ne pas imposer, dans un premier temps du moins, un surcroît de changements qui s'avérerait préjudiciable à la bonne organisation des programmes d'étude. À la rentrée 2015-2016, donc, les TI de l'ILMH deviendront officiellement universitaires et feront partie de l'USL-B, mais rien d'important ne devrait être modifié du point de vue de l'affectation du personnel, ni d'ailleurs en termes de locaux : la nouvelle Faculté Marie Haps gardera son implantation dans ses bâtiments actuels.

Ceci pour le court terme. Mais qu'en sera-t-il à moyen et long terme ? Il est fort possible, pour commencer, que la Faculté de TI intègre les bâtiments de l'USL-B², ce qui nécessitera quelques aménagements importants, ainsi qu'un déménagement pour le personnel déplacé. De même, le personnel actuel de l'ILMH ne devrait pas rester immuable – et ce d'autant que vont se faire sentir des différences de statuts et de types de contrats entre les enseignants engagés initialement en haute école et les universitaires d'origine, outre la distinction qui s'impose entre les enseignants qui sont docteurs (académiques) et ceux qui ne le sont pas. On imagine que ceci peut potentiellement être source de difficultés et de tensions. On peut aussi s'interroger, plus positivement sans doute, sur les synergies multiples que les deux nouveaux partenaires fusionnés auront intérêt à créer : à titre d'exemple, la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines pourrait emprunter à la nouvelle Faculté de TI des cours de langues qui n'y sont pas enseignés actuellement. Ceci m'amène donc au point suivant.

3. Intégration sur le plan de l'enseignement

Ces considérations me conduisent donc à envisager, en rentrant davantage dans le cœur de la question, le niveau de l'enseignement (niveau pédagogique) proprement dit. La Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines de l'USL-B se compose de quatre départements et programmes d'étude : philosophie, histoire, langues et littératures

² L'USL-B qui est d'ailleurs, à l'heure actuelle, sur le point d'acquérir un nouveau bâtiment.

romanes et langues et littératures modernes germaniques³. Ces programmes d'étude, quoiqu'ils offrent de nombreux débouchés, ont donc une vocation qui n'est pas directement « professionnalisante », a fortiori au niveau du bachelier⁴. En particulier, les programmes de langues et littératures (romanes et germaniques) ne sont pas des études principalement axées sur l'acquisition de compétences en rapport direct avec une profession : si une partie des diplômés de ces programmes s'orientent vers l'enseignement secondaire (ou la recherche universitaire), l'analyse des débouchés montre que le panel est bien plus large. En revanche, les études de TI ont, quant à elles, une visée plus directement « professionnalisante ».

Par conséquent, les appréhensions se cristallisent donc, de part et d'autre, sur le risque de confusion, de mauvaise compréhension, voire même – à terme – d'éviction des spécificités de chaque discipline. Du côté université comme du côté haute école, chacun souhaite défendre ses particularités et éviter tout type de confusion possible entre les deux formes d'enseignement, en particulier sur la délicate question des langues. Mais, si la justification de la différence et de la complémentarité des programmes est tout à fait défendable, et même indispensable – bien qu'elle soit parfois difficile à faire entendre, que ce soit aux (futurs) étudiants, aux pouvoirs publics, parfois même aux autorités en interne –, l'idée que les programmes de TI resteraient, malgré leur intégration dans l'université et leur nouveau statut, immuables, me semble peu féconde. Toutefois, les traducteurs-interprètes redoutent d'être assimilés à une école de langues vivantes, au risque d'oblitérer le geste de la traduction proprement dite, dans toute sa spécificité, ainsi que la discipline à part entière qu'est devenue la traductologie ; quant aux germanistes – et, dans une moindre mesure, aux romanistes⁵ – ils doivent également défendre les particularités de leurs études par rapport aux cours de langues étrangères traditionnellement enseignés dans d'autres programmes.

À l'USL-B, il nous est donc apparu nécessaire, pour les sections de langues et lettres, de clarifier dans un document les aspects spécifiques que revêt « l'apprentissage des langues » – avec tout ce qu'il implique – dans ces programmes d'étude. Je me permettrai de vous en citer un extrait (il s'agit d'un document de travail non publié) – sachant qu'il nous faudra, à l'horizon de la rentrée prochaine, faire un travail de clarification similaire pour les programmes de TI :

« Tant dans la section de langues et littératures françaises et romanes que dans la section de langues et littératures germaniques, l'enseignement des langues étrangères revêt des aspects spécifiques qui le distinguent des autres cours de langues.

Les cours d'espagnol et d'italien en romanes, les cours d'anglais, de néerlandais et d'allemand en germaniques, visent bien évidemment, comme tous les autres cours de langue, à faire acquérir aux étudiants des compétences de communication : expression orale et écrite, compréhension à la

³ L'USL-B ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'habilitation pour organiser d'autres programmes, tels que les langues et lettres modernes orientation générale (combinaison entre romanes et germaniques).

⁴ Les masters correspondants, en revanche, proposent des filières à orientation davantage « professionnalisante ».

⁵ La situation des langues et littératures romanes est toutefois particulière dans l'enseignement francophone en Belgique, puisque l'étude de la langue française n'est pas à proprement parler l'apprentissage d'une langue (étrangère) ; seuls les cours d'espagnol et d'italien rejoignent la situation des cours de langues germaniques.

lecture ou à l'audition. Mais ils ne se limitent pas à l'utilisation d'une langue étrangère comme outil de communication.

Dès la première année du baccalauréat se met en place une réflexion sur la langue. Il s'agit de comprendre comment telle ou telle langue fonctionne, quelles sont ses particularités : l'apprentissage des structures linguistiques doit être conscient et critique. L'étudiant est amené à réfléchir sur les différentes modalités d'expression et de compréhension qu'il met en œuvre, à porter un jugement sur les différentes composantes de la langue qu'il étudie et du langage en général. Cette réflexion critique suppose l'acquisition d'un métalangage précis et complexe. Le cours de linguistique générale, suivi en première année, contribue à donner des cadres théoriques à cette démarche.

D'autres caractéristiques de l'enseignement des langues étrangères en Faculté de philo-lettres méritent d'être soulignées :

- l'attention égale portée à l'ensemble des composantes linguistiques : la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe, le lexique, la pragmatique, ...

- la distinction entre descriptif et prescriptif, la réflexion sur la norme et sur le métalangage grammatical,

- l'étude des variations tant sociolinguistiques que régionales,

- la double perspective synchronique et diachronique,

- la démarche comparatiste et contrastive entre langues étrangères et — en romanes surtout — avec la langue maternelle,

- la mise au jour d'une culture particulière au sein même des structures linguistiques (la conception temporelle, le traitement familier ou de politesse, l'insistance sur la manière, ...).

À côté de ce caractère réflexif de l'apprentissage, l'autre spécificité de l'enseignement des langues étrangères dans les sections de romanes et de germaniques est le lien très étroit entre langue et littérature, lien explicite dans l'intitulé des formations. L'étude des grands textes littéraires dans la langue originale, la connaissance de l'histoire littéraire du domaine, la fréquentation des ouvrages de critique littéraire et la capacité à produire un discours critique sur ce sujet sont des éléments essentiels de la formation (...).

En conclusion, la spécificité de l'enseignement des langues dans les sections de langues et littératures, tant pour les langues étrangères que pour le français, ne consiste pas seulement à apprendre aux étudiants les langues à un degré plus approfondi ou de façon plus intensive que dans d'autres programmes. Cet enseignement met en évidence une autre conception de la langue et du langage que celle que véhicule l'apprentissage le plus courant des langues : être médium de communication ou outil de travail n'est qu'un aspect de la langue ; une langue est non seulement imprégnée d'une culture et d'une littérature, mais en outre elle donne structure et forme à nos modes de pensée, nos facultés cognitives, nos processus de perception et d'appréhension du réel ainsi que notre façon d'habiter le monde. La cohérence et l'importance des formations de langues et lettres, tant par leur versant linguistique que littéraire, tiennent d'abord et avant tout dans le fait de faire acquérir aux étudiants cette conception des langues dont ils ont à devenir plus que des locuteurs ».

À ce document s'ajoute un tableau qui synthétise sous une forme schématique les différences, pour les mêmes langues, entre la formation en TI à l'ILMH (et, dès l'année prochaine, dans la nouvelle Faculté de TI Marie Haps) et la formation universitaire en Langues et littératures germaniques à l'USL-B :

**Langues et littératures germaniques à
l'Université Saint-Louis**

Choix de 2 langues germaniques

4 piliers dans la formation des germanistes:

langue étrangère, linguistique, littérature, cours généraux (philosophie/lettres)

1. **Apprentissage de la langue étrangère** non seulement comme outil de communication, mais aussi par rapport à un contexte littéraire, philosophique, historique et culturel ;

Travail d'apprentissage *vers la langue étrangère*

2. **Littérature et civilisation :**

Cours de littérature approfondis (tant par langue que de manière plus large)

Cours de civilisation

6. **Français**

Pas de cours de français spécifique, mais bonne maîtrise du français nécessaire surtout pour les cours généraux

7. **Cours généraux :**

axés sur la philosophie, l'histoire, la psychologie, la théorie littéraire

**Traduction/Interprétation à
l'Institut Libre Marie Haps**

Choix de 2 langues, combinaison de 9 langues possibles

3 piliers dans la formation des traducteurs :

langue étrangère, français, cours généraux (sciences humaines)

1. **Apprentissage de la langue étrangère** comme outil de com
2. principalement
3. dans le but de traduire des textes écrits/d'interpréter des mes;
4. de cette langue étrangère vers le français ;

Travail d'apprentissage par rapport à la *langue maternelle*, soit l

5. **Littérature et civilisation :**

Peu de littérature

Cours de civilisation

3. **Français**

Un des piliers de la formation à MH

Cours de français renforcés

4. **Cours généraux :**

axés sur le droit, l'économie, les relations internationales,...

On l'aura compris, toute la difficulté ici consiste à mettre en lumière convenablement les atouts et acquis d'apprentissage spécifiques et complémentaires des deux programmes, pour un choix de langues qui peut être identique. Par ailleurs, reste le problème de l'intégration, au sein de l'université qui se revendique non directement « professionnalisante », d'une filière qui s'est toujours pensée comme davantage « professionnalisante », puisque donnant accès de manière privilégiée au métier de traducteur ou d'interprète. Les programmes de TI doivent-ils s'adapter à leur nouveau statut universitaire ? Ou est-ce à l'université de s'adapter en s'ouvrant davantage au monde professionnel ? Faut-il renoncer à la distinction entre universités et hautes écoles ? Ces questions se posent également sur le plan de la recherche, dont je traiterai à présent et pour finir.

4. Intégration sur le plan de la recherche

Comme précisé précédemment, les universités gardent l'apanage de la recherche fondamentale – ce qui n'exclut pas néanmoins que s'y fasse également de la recherche appliquée, la frontière entre les deux n'étant d'ailleurs pas toujours évidente – et, par

conséquent, se voient alloués les budgets qui y sont affectés. La recherche est, de fait, définie comme l'une des trois missions de l'université, au même titre que l'enseignement et le service à la société. De leur côté, les hautes écoles, quoi qu'elles puissent être également des lieux où se pratique la recherche, comptent en leur sein davantage d'enseignants qui ne sont pas docteurs (ou doctorants) que les établissements universitaires. L'université a donc tout intérêt – et c'est aussi sa mission – à conserver cet héritage, quelquefois fragilisé.

Par ailleurs, j'y ai déjà fait allusion, la traductologie est récemment apparue comme l'une des dernières-nées parmi les sciences humaines, à côté de la linguistique et de la philosophie du langage. Cette discipline, qui s'inscrit dans la recherche fondamentale et pas seulement appliquée, est évidemment appelée à se développer davantage. De ce point de vue, on perçoit donc bien la cohérence et l'intérêt, sur le plan de la recherche, d'une intégration du domaine de la TI dans le monde universitaire. Pourtant, cette intégration, sur ce plan-ci encore, ne se fait pas nécessairement sans entraîner quelques tensions, générées par la nouvelle cohabitation de cette discipline avec des disciplines voisines.

C'est ainsi que, pour prendre un cas concret, à titre d'exemple, certains voient d'un mauvais œil l'intégration de la traductologie, imposée par le décret Paysage du 7 novembre 2013, au sein de la Commission doctorale « Philosophie, histoire, langues, lettres *et traductologie* ». Plus précisément, l'Ecole doctorale Langues et lettres se voit ajouter le domaine de la traductologie, tandis que les Commissions doctorales en charge de ce domaine doivent être notamment composées de deux membres représentant, de façon conjointe, le domaine « langues, lettres et traductologie ». Ce regroupement est perçu par certains académiques du domaine comme une contrainte, qui suscite la peur de voir progressivement disparaître (ou se réduire à la portion congrue) la recherche fondamentale en linguistique et en philologie notamment, au profit d'une recherche plus appliquée sur la traduction.

Mais l'intégration de la TI à l'université peut signifier bien mieux qu'un danger d'appauvrissement pour les Langues et lettres. Pour ne prendre que cet exemple : à l'heure du « tout à l'anglais » – qui n'épargne évidemment pas le monde universitaire, notamment en ce qui concerne la valorisation de la recherche (en anglais) et l'obligation croissante de rédiger en anglais les projets de recherche, pour les demandes de subsides par exemple –, le développement de la recherche en traductologie ne devrait-il pas permettre de mettre davantage l'accent sur le caractère non anodin du geste de traduire et de l'utilisation d'une langue étrangère ?

*

En conclusion, on constate que, si cette intégration obéit certainement à une logique de rationalisation du découpage de l'enseignement supérieur, et qu'elle présente des avantages certains tant pour l'université que pour la TI, elle ne se fait pas sans entraîner un certain climat de doutes et d'incertitudes, à plusieurs niveaux et des deux côtés. Mais qu'en sera-t-il à long terme ? Les appréhensions sont-elles uniquement dues à la peur du changement et à la position de l'immobilisme frileux, ou bien les difficultés vont-elles aller croissant dans l'avenir ?

On pourrait pour finir évoquer également les craintes possibles des étudiants eux-mêmes, notamment des étudiants engagés en TI qui pourraient redouter que la difficulté de leurs études ne s'accroisse ; ou encore, de façon plus générale, les conséquences sur l'orientation et le choix des études par les futurs étudiants, d'un « discours de la crise économique », qui fait peser sur leurs épaules la pression du choix rationnel en fonction des débouchés possibles sur le marché de l'emploi. Faut-il que les études universitaires se « professionnalisent » davantage ou doivent-elles au contraire préserver, en sciences humaines tout particulièrement, la polyvalence des compétences qu'elles permettent aux étudiants d'acquérir ? Dans quel sens l'intégration des TI fera-t-elle pencher la balance ?